

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises Question écrite n° 19278

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la situation préoccupante des artisans du bâtiment. Au-delà du contexte économique général très tendu, les artisans du bâtiment sont inquiets après les récentes mesures budgétaires adoptées : hausse du taux intermédiaire de TVA à 10 % après une première hausse de 5,5 % à 7 % en 2011, crédit d'impôt compétitivités emploi qui ne s'applique pas aux travailleurs indépendants qui sont au nombre de 200 000 dans ce secteur. Ces mesures alourdissent les charges de ces entreprises qui sont en outre confrontées à des délais de paiement difficilement tenables, des situations bancaires des plus fragiles et un développement significatif du travail au clandestin. Les professionnels du bâtiment souhaitent notamment l'application de la TVA à 5 % pour les activités de rénovation des logements et l'annonce rapide par le Gouvernement de mesures visant à donner à ce secteur les moyens d'atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics de 500 000 logements rénovés par an et 500 000 nouveaux logements construits. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

La construction en France est l'un des secteurs les plus créateurs d'emplois avec près de 1,5 million d'actifs et des besoins d'embauche de plus de 100 000 personnes par an d'ici 2020. La construction c'est aussi 40 % d'entreprises artisanales qui doivent relever le défi du développement durable et des formations nécessaires pour acquérir les nouvelles techniques. Ce secteur connaît aujourd'hui des difficultés. Dans un contexte de crise, les artisans notamment ont parfois du mal à remplir leurs carnets de commandes. La ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme a reçu à plusieurs reprises les représentants des professionnels du bâtiment qui lui ont fait part de leurs inquiétudes et c'est pour permettre à ce secteur stratégique pour notre économie de sortir renforcé de la crise que le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures. Le secteur bénéficie ainsi depuis le début de l'année 2013 des mesures prévues dans le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et notamment du crédit d'impôt compétitivité et emploi. Les petites entreprises peuvent avoir recours au mécanisme de préfinancement qui a été mis en place le 26 février 2013 par Oséo, filiale de la Banque publique d'investissement, et qui leur permet de renforcer leur trésorerie à court terme. Les contrats de génération bénéficieront pleinement au secteur, y compris pour les entreprises individuelles, notamment dans le cadre d'une cession à un jeune salarié. Les chefs d'entreprise de 57 ans et plus pourront ainsi prendre le temps de transmettre leur savoir-faire avant leur départ en retraite. Le pacte pour l'artisanat que la ministre a présenté en conseil des ministres le 23 janvier constitue une véritable feuille de route pour l'artisanat sur le long terme. Il comporte 33 mesures qui permettront de replacer l'artisanat et les artisans sur le chemin de la croissance et de l'emploi. Les professionnels du bâtiment en profiteront naturellement. En outre, les engagements du Gouvernement en faveur du logement social et de la rénovation thermique, renforcés par le plan d'urgence pour le logement présenté par le Président de la République le 21 mars dernier, représentent un important marché pour les entreprises du bâtiment, et la ministre veillera à ce que les artisans puissent, au même titre que les grandes entreprises, bénéficier de la dynamique de ces mesures. Enfin, pour initier un cycle économique positif pour le bâtiment, et répondre à leur demande d'une concertation approfondie

autour des enjeux d'avenir, elle a installé le 27 mars un groupe de travail interministériel associant les organisations professionnelles du bâtiment, qui sera chargé de coordonner les mesures d'accompagnement du secteur. L'action du Gouvernement est cohérente et ambitieuse. Elle allie soutien à nos secteurs clefs, accès au logement, réponse au défi environnemental et permettra de retrouver le chemin de la croissance.

Données clés

Auteur: M. Marc Le Fur

Circonscription: Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 19278 Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme **Ministère attributaire** : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>26 février 2013</u>, page 2031 Réponse publiée au JO le : 9 avril 2013, page 3837